

Procès-verbal d'une séance ordinaire, tenue le 7 juin 2017 au lieu habituel des délibérations sous la présidence de monsieur le maire Martin Roch et à laquelle les conseillers suivants sont présents, soient :

M. Simon Roy
M. Éric Arseneault
Mme Lucie Crépeault
M. Félix Offroy
M. Ghislain Lanoix

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière et directrice générale, est également présente.

2017-06-89 1. Ouverture de la séance et présences

À 20 h, il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit ouverte.

Adoptée

2017-06-90 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour du mois de juin tout en laissant le varia ouvert.

Séance ordinaire du conseil municipal
Municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
Mercredi 7 juin 2017 à 20 h

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du mois de mai
4. Correspondances :
 - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative
 - 4.2 Lecture de la correspondance :
 - 4.2.1 Réponse de la MRC d'Abitibi - Programme « Projets structurants en vue d'améliorer la qualité de vie »
 - 4.2.1.1 Projets du parc du 100^e
 - 4.2.1.2 Amélioration du quai municipal
 - 4.2.1.3 Installation d'une cuisine dans la salle Tétreault
 - 4.2.2 Réponse de la MRC d'Abitibi – Programme de soutien aux projets culturels et patrimoniaux en ruralité
 - 4.2.2.1 Transfert d'archives vidéo et audio sur support numérique
 - 4.2.2.2 Souper boréal et histoire de famille
 - 4.2.2.3 Projet héraldique
 - 4.2.3 Cyclo-don – Demande d'autorisation pour le 5 août 2017
 - 4.2.4 MTMET – RIRL-2016-469-Accord de principe
 - 4.2.5 MRC d'Abitibi – Règlement 157
 - 4.2.6 M. François Gendron, député – Soutien à l'action bénévole 2017-2018
 - 4.2.7 MDDELCC – Performance de la municipalité
 - 4.2.8 Compensation tenant lieu de taxes
 - 4.2.9 Permis annuel d'intervention 2017-2018
5. Administration
 - 5.1 Adoption des comptes à payer
 - 5.2 Approbation de l'état de banque de Postes Canada d'avril 2016 à mai 2017
 - 5.3 Embauche de l'inspecteur municipal et responsable des travaux publics
 - 5.4 Embauche du (de la) journalier(ère) étudiant(e)
 - 5.5 Appel d'offres pour le déneigement des chemins – Hiver 2017-2018
 - 5.6 Appel d'offres pour le nivelage des chemins – été 2018
 - 5.7 Autorisation d'utilisation du budget de Champignons en fête
 - 5.8 Dîner de fin d'année à l'école
 - 5.9 Formation de Présidente d'élections
 - 5.10 Rémunération pour le personnel électoral du 5 novembre 2017
 - 5.11 Demande d'autorisation UAV
6. Législation
 - 6.1 Annulation de l'avis de motion - Règlement modifiant le règlement 169 sur le stationnement
 - 6.2 Annulation de l'avis de motion - Règlement portant sur la création d'une réserve financière pour le 100^e
7. Urbanisme
 - 7.1 Demande de dérogation mineure no.07-20170329
 - 7.2 Échange et cession de terrains au chemin de la Pointe
 - 7.3 Entente concernant le lot 4 005 406
 - 7.4 Soustraction de secteurs à l'activité minière
8. Forêt
 - 8.1 Vente de bois 2017-2018

9. Varia
10. Période de questions
11. Levée de la séance

Adoptée

2017-06-91 3. Adoption du procès-verbal de mai

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2017.

Adoptée

4. Correspondances :

2017-06-92 4.1 Adoption du bordereau de correspondance informative

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers d'adopter le bordereau de correspondance informative.

Adoptée

4.2 Lecture de la correspondance :

4.2.1 Réponse de la MRC d'Abitibi – Programme « Projets structurants en vue d'améliorer la qualité de vie »

4.2.1.1 Projets du parc du 100^e

Mention est faite concernant la réponse de la MRC d'Abitibi qui ne pourra pas soutenir financièrement notre projet.

4.2.1.2 Amélioration du quai municipal

Mention est faite concernant la réponse de la MRC d'Abitibi qui ne pourra pas soutenir financièrement notre projet.

2017-06-93 4.2.1.3 Installation d'une cuisine dans la salle Tétreault

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'aide financière de 5 800 \$ que nous recevrons de la MRC d'Abitibi dans le cadre du programme « Projets structurants en vue d'améliorer la qualité de vie » pour l'installation d'une cuisine dans la salle Tétreault et de financer notre part du projet à même le fonds de roulement.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

4.2.2 Réponse de la MRC d'Abitibi – Programme de soutien aux projets culturels et patrimoniaux en ruralité

4.2.2.1 Transfert d'archives vidéo et audio sur support numérique

Mention est faite concernant la réponse de la MRC d'Abitibi qui ne pourra pas soutenir financièrement notre projet.

4.2.2.2 Souper boréal et histoire de famille

Mention est faite concernant l'aide financière de 1 900 \$ que nous recevrons de la MRC d'Abitibi dans le cadre du programme de soutien aux projets culturels et patrimoniaux en ruralité pour l'organisation d'un spectacle dans le cadre de l'activité Champignons en fête.

4.2.2.3 Projet héraldique

Mention est faite concernant l'aide financière de 2 500 \$ que nous recevrons de la MRC d'Abitibi dans le cadre du programme de soutien aux projets culturels et patrimoniaux en ruralité pour l'embauche d'un spécialiste qui effectuera une recherche héraldique.

2017-06-94 4.2.3 Cyclo-don – Demande d'autorisation pour le 5 août 2017

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le passage des vélos sur le territoire de la municipalité dans le cadre du prochain Cyclo-don de la Ressource et de réserver le Mirad'Art si besoin.

Adoptée

4.2.4 MTMET – RIRL-2016-469-Accord de principe

Mention est faite concernant l'accord de principe du ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports pour la demande d'aide financière pour les travaux prévus dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local.

4.2.5 MRC d'Abitibi – Règlement 157

Mention est faite concernant la correspondance reçue.

4.2.6 M. François Gendron, député – Soutien à l'action bénévole 2017-2018

Mention est faite concernant l'aide financière de 350 \$ reçue de monsieur François Gendron, député d'Abitibi-Ouest, dans le cadre du programme « Soutien à l'action bénévole 2017-2018 » pour Champignons en fête.

4.2.7 MDDELCC – Performance de la municipalité

Mention est faite concernant la performance de la municipalité en matière de gestion des matières résiduelles qui nous vaut en 2016 une subvention de 7 092 \$ pour l'année 2016.

4.2.8 Compensation tenant lieu de taxes

Mention est faite concernant la compensation tenant lieu de taxes de 2 131 \$ reçue du ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT).

4.2.9 Permis annuel d'intervention 2017-2018

Mention est faite concernant le permis annuel d'intervention 2017-2018 reçu du ministère des Forêts de la Faune et des Parcs pour les travaux à la halte communautaire.

5. Administration

2017-06-95 5.1 Adoption des comptes à payer

Comptes mai 2017

Comptes payés au courant du mois		
SALAIRES ÉLUS		3 057,23
SALAIRES EMPLOYÉS		10 253,70
DESJARDINS SERVICE DE CARTES	FRAIS TPV AVRIL	117,04
DESJARDINS SERVICE DE PAIE	FRAIS PAIE AVR FRAIS PAYE MAI	36,73 47,83
VALÉRIE CÔTÉ	DJ MOTHER & SUN	100,00
VILLE D'AMOS	SERVICE INCENDIE 1 DE 2	25 752,50
TOTAL		39 365,03

Comptes payés par ACCES D		
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	ASS COLL. MAI	491,49
HYDRO-QUÉBEC	SSOL ÉGLISE MARS-AVR FONTAINE MARS-AVR RUE AVRIL RUE MAI	1 126,51 29,24 131,89 134,93
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO	CHAUFFAGE AVRIL	116,50
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	DAS mai QC	4 226,68
RECEVEUR GÉNÉRAL	DAS mai CANADA	1 720,96
TELUS MOBILITÉ	CELL TERRAIN	46,52
TÉLÉBEC LTÉE	TÉL MAI SYST. TÉL MAI	309,62 28,95
TÉLÉDISTRIBUTION AMOS INC.	INTERNET JUIN	80,43
VISA DESJARDINS	REPAS CONSEIL, PERMIS, SIFFLET	381,66
TOTAL		8 825,38

Comptes payés par chèque		
ANNE-RENÉE JACOB	CELL MAI+JUIN	80,00

	DÉPLACEMENTS AVR + MAI	156,18
ANNIE GRAVEL	REMB. ENCOMBRANTS MAI 2017	1 000,00
BIGUÉ AVOCATS	HONORAIRES JURIDIQUES MAI	117,27
	HONORAIRES JURIDIQUES	98,15
BOIS TURCOTTE LTÉE	ÉTAGÈRE BUREAU	106,06
	BROUETTE COMITÉ EMBELLISSEMENT	150,62
BOUTIQUE DU BUREAU GYVA	RETOUR PIÈCES ORDI	-25,52
	HAUT PARLEUR	73,86
	ÉTIQUETTES	45,51
	DÉGRAFEUSE, PROTÈGE FEUILLES	36,20
	ÉTIQUETTES	28,73
	ORDINATEUR INSPECTEUR	1 151,79
	PAPETERIE	3,09
CANADIAN TIRE	BOTTES-PANTALON	56,90
	FRIGO+CADENAS PR REMORQUE	256,37
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE LAC	FORMATION PUBLISHER	1 213,03
CIM	LOGICIEL CIM	10 884,40
	FORMATION CIM	1 509,05
	SOUTIEN TECHNIQUE CIM	4 846,20
COOP IGA AMOS	FORMATION AVEC INSPECTEUR	34,69
	TROC-TES-TRUCS MAI	82,02
	VENDREDI PIZZA MAI	44,92
COOP IGA OUEST-8228	RENCONTRE JARDIN+CAFÉ	43,67
	FORMATION	17,70
COOP PROFID'OR (BMR-3013) (LA)	CROCHETS+PIÈGES MOUCHES GARAGE	18,21
CROIX-ROUGE CANADIENNE - ABITIBI	CONTRIBUTION 2017	100,00
DANIEL LALANCETTE	COMITÉ SÉLECTION+KM	287,60
DENIS AUDET	CCU DU 15 MAI 2017	25,00
DL & ASSOCIÉS ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN	BALLAST SSOL ÉGLISE	382,30
EAU SECOURS	COTISATION 2017	50,00
ENVIROBI	CONTENEUR EVW AVRIL	218,45
EQUIPEMENT R.S. LACROIX	VTT+REMORQUE	13 629,06
ESKA INC.	EAU MAI	832,00
GABRIEL LEMAY	TRANSPORT DES PNEUS	150,00

	TRANSPORT SOUCHES HALTE	402,41
GARAGE LEGAULT	CHANGEMENT HUILE	48,29
GESTION DANNY LEMAY ENR.	PELLE HALTE	574,88
GUY ALLARD	CCU DU 15 MAI 2017	25,00
H2LAB INC.	ANALYSE EFFLUENT AVRIL	94,28
IMPRIMERIE HARRICANA	ACCROCHE PORTE VIDANGE	333,43
LES ENTREPRISES MARCO GENESSE	NIVELAGE AVRIL	3 769,98
	NIVELAGE MAI	7 398,79
LES ENTREPRISES ROY ET FRÈRES INC.	TRAVAUX LAC DES HAUTEURS URGENT	931,30
LOCATION AMOS	RÉSERVOIR TOILETTE	699,05
	URINOIRE PR TOILETTE SÈCHE	132,22
LOCATION LAUZON AMOS	RÉPARATION ASPHALTE	11,44
	DÉTOURBEUSE	63,82
LOCATION ÉLITE INC.	LOCATION CAMION EAU MAI	199,14
LOISIR SPORT ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	COTISATION 2017	103,48
MAISON DU BOULEAU BLANC	CONTRIBUTION 2017	750,00
MANUEL OFFROY	CCU DU 15 MAI 2017	25,00
MARIE-EVE GAGNON-NOLET	ATELIER TROC-TES-TRUCS	39,34
MATÉRIAUX 3+2 LTÉE (LES)	TOILETTE SÈCHE BASEBALL+HALTE	48,80
	CROCHET+BOUCHON BIDON	16,07
	ÉTAGÈRE SSOL BUR.+PEINTURE BUT	144,46
	PCE TOILETTE SÈCHE BASEBALL+HALTE	572,44
	PCE TOILETTE HALTE + BASEBALL	427,70
	PCE TOILETTE, POIGNÉE, EMPORT	86,31
MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC	POLICE 2017	29 579,00
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE	REPAS RÉUNION ADL	9,18
PETITE CAISSE	MENTORAT, PAPIER CONTACT, PAPETERIE	44,10
POSTES CANADA	TIMBRES	492,10
	JOURNAL MAI	43,26
	ACHAT TIMBRES	830,71
PROMUTUEL BORÉALE	ASS-VÉHICULES	291,03
PÉTROLES ALCASYNA INC. (LES)	ESSENCE MAI	110,01
	ESSENCE MAI	80,50
	ESSENCE MAI	79,01
	ESSENCE MAI	81,62

	ESSENCE CAMION LOCATION MAI	10,95
	ESSENCE JUIN CAMION+TONDEUSE	115,00
RADIO BORÉALE	COTISATION 2017	25,00
ROGER BOULIANNE	REMB. CELL MAI+JUIN	40,00
SANIMOS INC.	COLLECTE MAI	4 670,86
	CONTENEURS EVW MAI	160,97
	LOCATION CONTENEUR JUIN	160,97
	COLLECTE JUIN	4 670,86
SERVICES ADMINISTRATIFS CONTORSION	COMPTABILITÉ AVRIL	869,04
SOPFEU	COT. GÉNÉRALE JUILLET-SEPT	140,54
SOPFIM	COT. SPÉCIALE SOPFIM	157,02
STÉPHANE VERREAULT	CELL MAI+JUIN	40,00
SYLVICULTURE LAVÉRENDRYE	HONORAIRES MAI	4 939,84
VILLE D'AMOS	ÉCOCENTRE + LET AVRIL	2 305,01
VÉRONIQUE TRUDEL	DÉPLACEMENTS ADL AVRIL	60,20
	REMB. REPAS FORMATION+RÉUNION	52,94
	DÉPLACEMENTS MAI	76,11
ÉPICERIE CARIGNAN	PIZZA DU VENDREDI	407,85
TOTAL		105 144,82
GRAND TOTAL		153 335,23

Il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers d'adopter les comptes payés et à payer du mois de mai pour un total de 153 335,23 \$.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2017-06-96 5.3 Approbation de l'état de banque de Postes Canada d'avril 2016 à mai 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'approuver l'état de banque de Postes Canada pour la période d'avril 2016 à mai 2017.

2017-06-97 5.4 Embauche et nomination de l'inspecteur municipal et responsable des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait affiché le poste d'inspecteur municipal et responsable des travaux publics :

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a rencontré trois (3) candidats en entrevue;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 221 régissant l'émission des permis et certificats stipule que c'est le conseil municipal qui peut procéder à la nomination de l'inspecteur municipal, responsable de l'émission des permis et certificats ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d'engager monsieur Stéphane Toupin selon les conditions salariales établies et un horaire de 40 heures par semaine, et de nommer monsieur Stéphane Toupin, à titre d'inspecteur municipal, responsable de l'émission des permis et certificats.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2017-06-98 5.5 Embauche du (de la) journalier(ère) étudiant(e)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé à Emploi d'été Canada une demande de contribution financière pour l'embauche d'un étudiant pendant l'été;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une réponse positive d'emploi d'été Canada et recevra une contribution de 1 292 \$;

CONSIDÉRANT QUE le budget ainsi que cette contribution permettront d'offrir un emploi d'été à temps plein;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser, madame la directrice générale Anne-Renée Jacob à procéder à l'embauche de l'étudiant(e) et de signer tous les documents relatifs à la demande auprès d'Emploi d'été Canada.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2017-06-99 5.6 Appel d'offres pour le déneigement des chemins – Hiver 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit aller en appel d'offres pour son contrat de déneigement des chemins pour l'hiver 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE l'article numéro 936 du code municipal ordonne que tout contrat de plus de 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$ ne soit adjugé qu'après demande de soumission écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs ou selon le cas, deux fournisseurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Lanoix et unanimement résolu par les conseillers de faire parvenir le devis pour le contrat de déneigement pour l'hiver 2017-2018 à au moins deux soumissionnaires.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2017-06-100 5.7 Appel d’offres pour le nivelage des chemins – été 2018

ATTENDU QUE la municipalité doit recourir à des entrepreneurs pour le nivelage de ses chemins l’été;

ATTENDU QUE selon le Code municipal, l’octroi de contrats de 25 000\$ à 99 999\$, doit se faire par invitation auprès d’au moins deux (2) soumissionnaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d’inviter au moins deux (2) soumissionnaires pour le nivelage des chemins municipaux pour l’été 2018.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu’il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2017-06-101 5.8 Autorisation d’utilisation du budget de Champignons en fête

Il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers d’autoriser que le comité organisateur utilise le budget prévu pour engager les dépenses reliées à l’activité « Champignons en fête ».

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu’il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2017-06-102 5.9 Dîner de fin d’année à l’école

ATTENDU QUE la municipalité organise l’activité du dîner de fin d’année qui est offert chaque année aux élèves de l’école St-Mathieu;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-d’Harricana veut créer un partenariat spontané entre l’école et la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité participe financièrement depuis plusieurs années à cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers de faire l’achat du repas, de fournir le barbecue et de l’aide pour organiser l’activité.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu’il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2017-06-103 5.10 Formation de Présidente d’élections

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser, madame la directrice générale Anne-Renée Jacob à s'inscrire à la formation offerte pour les présidents d'élections qui se tient à Amos le 22 août et de défrayer les frais de déplacement relatifs à sa participation.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2017-06-104 5.11 Rémunération pour le personnel électoral du 5 novembre 2017

ATTENDU QUE les élections municipales se tiendront le dimanche du 5 novembre 2017 conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

ATTENDU QU'à cette fin, la municipalité aura besoin d'embaucher du personnel électoral pour la tenue des élections;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Félix Offroy et unanimement résolu par les conseillers d'augmenter de 20 % la rémunération pour le personnel électoral en vigueur, de prendre l'argent à même le surplus cumulé si nécessaire et d'adopter les tarifs suivants :

Président d'élection

Pour l'ensemble de ses fonctions, le président d'élection a le droit de recevoir la rémunération suivante :

428 \$ dans le cadre d'élection sans opposition, ou;
1 142 \$ dans le cadre d'élection avec scrutin.

Secrétaire d'élection

Pour l'ensemble de ses fonctions, la secrétaire d'élection a le droit de recevoir la rémunération suivante :

322 \$ dans le cadre d'élection sans opposition, ou;
857 \$ dans le cadre d'élection avec scrutin.

Scrutateur

Tout scrutateur a le droit de recevoir une rémunération de :

119 \$ pour la journée du vote par anticipation;
143 \$ pour la journée du scrutin;
40 \$ pour le dépouillement du vote par anticipation;
33 \$ pour un nouveau dépouillement sommaire.

Secrétaire de bureau de vote

Toute secrétaire de bureau de vote a le droit de recevoir une rémunération de :

99 \$ pour la journée du vote par anticipation;
105 \$ pour la journée du scrutin;
40 \$ pour le dépouillement du vote par anticipation;
33 \$ pour un nouveau dépouillement sommaire.

Président de la table de vérification

Le président de la table de vérification a le droit de recevoir une rémunération de :

119 \$ pour la journée du vote par anticipation;
143 \$ pour la journée du scrutin.

Membre de la table de vérification

Tout membre de la table de vérification a le droit de recevoir une rémunération de :

99 \$ pour la journée du vote par anticipation;
105 \$ pour la journée du scrutin.

Préposé à l'information et au maintien de l'ordre

Tout préposé à l'information a le droit de recevoir une rémunération de :

96 \$ pour la journée du vote par anticipation;
113 \$ pour la journée du scrutin.

Membre d'une commission de révision de la liste électorale

Tout membre d'une commission de révision a le droit de recevoir une rémunération de 15.60 \$ par heure.

Secrétaire d'une commission de révision de la liste électorale

Une secrétaire d'une commission de révision a le droit de recevoir une rémunération de 14.40 \$ par heure.

Un agent réviseur d'une commission de révision de la liste électorale

Un agent réviseur d'une commission de révision a le droit de recevoir une rémunération de 12.00 \$ par heure.

Personnel en formation

Le personnel électoral a le droit de recevoir une rémunération de 15.60 \$ pour toute session de formation.

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2017-06-105 5.12 Demande d'autorisation UAV

CONSIDÉRANT QUE Service d'imagerie aérienne S.V. demande à la municipalité l'autorisation de faire décoller son UAV (drone) à partir du territoire de St-Mathieu-d'Harricana ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de Service d'imagerie aérienne S.V. est d'obtenir des séquences vidéos et photographiques du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE Service d'imagerie aérienne S.V. a besoin de cette autorisation pour obtenir son certificat d'opération aérienne spécialisée (COAS) de Transport Canada ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Stéphane Verreault possède une formation en pilotage de drones civils et qu'il est diplômé de I/Drone Montréal, une assurance responsabilité civile ainsi qu'un certificat restreint d'opérateur radio ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers de permettre à Service d'imagerie aérienne S.V. a faire décoller son UAV (drone) à partir du territoire de St-Mathieu-d'Harricana.

Adoptée

6. Législation

6.1 Annulation de l'avis de motion - Règlement modifiant le règlement 169 sur le stationnement

Monsieur le conseiller Simon Roy retire l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du 2 novembre 2016 concernant l'adoption d'un règlement intitulé :

Règlement modifiant le règlement 169 sur le stationnement

6.2 Annulation de l'avis de motion - Règlement portant sur la création d'une réserve financière pour le 100^e

Monsieur le conseiller Ghislain Lanoix retire l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du 2 novembre 2016 concernant l'adoption d'un règlement intitulé :

Règlement portant sur la création d'une réserve financière pour le 100e

7. Urbanisme

2017-06-106 7.1 Demande de dérogation mineure no.07-20170329

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 4 003 899, cadastre du Québec de la circonscription foncière d'Abitibi a déposé une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire désire régulariser la situation de son garage dont la distance entre le bâtiment principal et le bâtiment secondaire est de moins de cinq (5) mètres ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la grille de spécification RR-1 du règlement de zonage no. 226, la distance entre un bâtiment principal et un bâtiment secondaire doit être de cinq (5) mètres ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été publiée aux endroits désignés par le conseil en date du 10 mai 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure concernant la distance entre le bâtiment secondaire et le bâtiment principal étant donné que l'écart entre la distance réglementaire et la distance réelle est jugée trop minime pour créer un préjudice;

Adoptée

2017-06-107 7.2 Échange et cession de terrains au chemin de la Pointe

Il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Lanoix et unanimement résolu que :

- 1) la municipalité signe un acte d'échange avec « **LOTISSEMENT ARY, s.e.n.c** » afin de céder à cette dernière l'immeuble A ci-après désigné en échange de l'immeuble B ci-après désigné, savoir :

Immeuble A :

DÉSIGNATION

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot **CINQ MILLIONS NEUF CENT QUARANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT ONZE (5 943 411, Ptie)**, du **CADASTRE DU QUÉBEC**, circonscription foncière d'ABITIBI, ladite partie mesurant approximativement vingt-deux mètres et quatre-vingt-six centimètres (22,86 m) dans ses lignes Sud-Est (en front sur le chemin de la

Pointe) et Nord-Ouest ainsi que trente mètres et quarante-huit centimètres (30,48 m) dans ses lignes Nord-Est et Sud-Ouest.

Ladite partie est bornée vers le Nord-Est, par une partie du lot 4 003 969 du Cadastre du Québec, au Sud-Est, par une partie du lot 4 005 409 du Cadastre du Québec, étant le chemin de la Pointe, au Sud-Ouest et au Nord-Ouest par le résidu du lot 5 943 411, du Cadastre du Québec.

Le tout, sans bâtisse situé dans la municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana.

Cette partie est illustrée en jaune au plan ci-joint.

Immeuble B :

DÉSIGNATION

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot **QUATRE MILLIONS CINQ MILLE QUATRE CENT NEUF (4 005 409, Ptie), du CADASTRE DU QUÉBEC**, circonscription foncière d'ABITIBI, ladite partie étant de forme irrégulière et bornée vers le Nord-Ouest et vers le Sud-Est par le lot 4 005 039 du Cadastre du Québec, de nouveau par le Sud-Est par le résidu dudit lot (étant le chemin de la Pointe), vers le Sud-Ouest et de nouveau vers le Sud-Ouest, par le lot 4 003 969 et de nouveau vers le Nord-Ouest par le lot 4 003 969.

Cette parcelle de terrain est délimitée par le périmètre désigné par les lettres A, B, C, D, E, F et A et illustrée en orange au plan ci-joint, lequel demeure annexé aux présentes après avoir été reconnu véritable et signé pour identification par les parties en présence du notaire soussigné.

Commençant en un point désigné par la lettre « A » au plan ci-joint, ledit point « A » se situant au coin Nord-Est du lot 4 005 409 du Cadastre du Québec.

De là, dudit point « A », vers le Sud-Ouest, une distance approximative de dix-sept mètres et soixante-neuf centimètres (17,69 m) jusqu'au point « B ».

De là, dudit point « B », vers le Sud-Ouest, une distance approximative de vingt mètres et trente-et-un centimètres (20,31 m) jusqu'au point « C », laquelle ligne correspond au prolongement de la limite Sud-Est du lot 4 005 039 du cadastre du Québec vers le Sud-Ouest.

De là, dudit point « C », vers le Sud-Ouest, une distance approximative de vingt mètres (20,00 m) jusqu'au point « D ».

De là, dudit point « D », vers le Nord-Ouest une distance de dix-neuf mètres et un centimètre (19,01 m) jusqu'au point « E ».

De là, dudit point « E », toujours vers le Nord-Ouest, une distance de vingt-six mètres et un centimètres (26,01 m) jusqu'au point « F ».

De là, dudit point « F », vers le Nord-Est, une distance de trente-cinq mètres (35,00 m) jusqu'au point « A », point de départ. Cette ligne correspond à la ligne Nord-Ouest dudit lot 4 005 409.

Le tout, sans bâtisse situé dans la municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana.

- 2) Cet échange soit fait avec la garantie légale de part et d'autre et que la valeur attribuée pour chacun des immeubles soit de 100,00 \$ plus les taxes y applicables, le cas échéant ;
- 3) La municipalité renonce au droit qu'elle a de reprendre l'immeuble transféré en échange dans l'éventualité où elle serait évincée de l'immeuble reçu en échange ;
- 4) La municipalité autorise le retrait du domaine public de l'immeuble B ci-avant désigné ;

- 5) La municipalité procède à la signature dudit acte en autant que **LOTISSEMENT ARY s.e.n.c.** lui accorde une servitude de passage sur une partie du lot **4 005 409** du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Abitibi, mesurant approximativement 20,31 mètres par cinq (5) mètres, et ce, pour qu'elle puisse utiliser ledit immeuble pour mettre la neige lorsqu'elle procède à l'ouverture du chemin de la Pointe ;
- 6) Cette servitude de passage ne pourra servir d'accès aux lots contigus ;
- 7) La municipalité consent à la création de ladite servitude qui sera consentie en sa faveur, selon les termes et conditions à être déterminés par ses représentants ;
- 8) La municipalité autorise monsieur le maire Martin Roch ET/OU madame la directrice générale Anne-Renée Jacob à signer tous les documents requis pour donner suite aux résolutions ci-dessus ;

Adoptée

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

2017-06-108 7.3 Entente concernant le lot 4 005 406

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est retrouvée propriétaire du lot 4 005 406 lors de la réforme cadastrale ;

CONSIDÉRANT QUE ce n'était pas l'intention de la municipalité de devenir propriétaire de ce lot;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est favorable à céder ce lot à LOTISSEMENT ARY ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Arseneault et unanimement résolu par les conseillers d'accepter que monsieur Yves Cyr entreprenne toutes les démarches pour régulariser cette situation.

Adoptée

7.4 Soustraction de secteurs à l'activité minière

Mention est faite au sujet des secteurs à soustraire à l'activité minière.

8. Forêt

2017-06-109 8.1 Vente de bois 2017-2018

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu entreprend des travaux de coupe de bois sur ses lots intra municipaux au cours de l'hiver 2017-2018 ;

ATTENDU QUE la municipalité veut vendre le bois résineux produit au meilleur prix possible ;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'appel d'offres auprès de deux entrepreneurs comme le prescrit le code municipal pour les contrats de 100 000 \$ et moins ;

ATTENDU QUE les deux (2) entrepreneurs ont répondu à l'appel en fournissant des soumissions dont voici les détails :

Scierie Landrienne :

9 pi 67 \$/T.M.V pour tous les résineux « Prix bord de route »

12 pi et 16 pi 72 \$/T.M.V. pour tous les résineux « Prix bord de route »

Matériaux Blanchet inc.

8,9,10,12 et 16 pieds 65,87 \$ / T.M.V. pour tous les résineux « Prix bord de route »

PAR CONSÉQUENT il est proposé par monsieur le conseiller Simon Roy et unanimement résolu par les conseillers d'engager Scierie Landrienne, car l'entreprise est celle qui offre le meilleur prix de vente et d'autoriser monsieur le maire Martin Roch et/ou madame Anne-Renée Jacob, directrice générale à signer tout document relatif au contrat.

Adopté

Je, soussignée secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-dessus.

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière

9. Varia

Aucun sujet au varia.

10. Période de questions

Aucune question de l'assemblée.

2017-06-110 11. Levée de la séance

À 22 h 35, il est proposé par madame la conseillère Lucie Crépeault et unanimement résolu par les conseillers que la séance soit levée.

Adoptée

Martin Roch, maire

Anne-Renée Jacob, secrétaire-trésorière